

## NOTE DE SERVICE

N° 11-047-V31 du 27 septembre 2011

NOR : BCR Z 11 00047 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de septembre 2011

EXAMEN PROFESSIONNEL DE VÉRIFICATION D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE CHEF D'EXPLOITATION 2011

ANALYSE

Ouverture de l'examen professionnel 2011

Date d'application : 27/09/2011

MOTS-CLÉS

CHEF D'EXPLOITATION ; EXAMEN PROFESSIONNEL

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

AS	CPS	CE	CNGC	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM
CSOM	CSE	DNID										

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*École nationale des Finances publiques  
Direction du Recrutement*

## SOMMAIRE

<b>1. CALENDRIER.....</b>	<b>3</b>
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. NATURE DES ÉPREUVES .....</b>	<b>3</b>
3.1. Épreuve écrite d’admissibilité.....	3
3.2. Épreuve orale d’admission.....	3
<b>4. PROGRAMME.....</b>	<b>3</b>
<b>5. MESURES PRATIQUES.....</b>	<b>4</b>
5.1. Publicité.....	4
5.2. Traitement des dossiers d’inscription.....	4
5.3. Codification dans LORCA.....	4
5.4. Attestations.....	4
5.5. Assistance.....	5

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Programme des épreuves.....	6
ANNEXE N° 2 : Attestation de la condition d'exercice des fonctions informatiques .....	8

## **1. CALENDRIER**

Date limite de demande ou de retrait des dossiers d'inscription : *04 octobre 2011\**.

Date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers d'inscription : *11 octobre 2011*.

Date de l'épreuve écrite d'admissibilité : *7 novembre 2011*.

Période de l'épreuve orale d'admission : *du 25 au 27 janvier 2012*.

## **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette session est ouverte aux personnels des corps de catégorie A ou B de la direction générale des Finances publiques, ayant exercé pendant au moins cinq ans des fonctions informatiques.

Cette ancienneté s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les fonctions informatiques sont définies par le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié (cf. recueil statutaire p. 259).

## **3. NATURE DES ÉPREUVES**

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

### **3.1. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

Étude d'un cas concret se rapportant à l'organisation et au fonctionnement d'un centre de traitement de l'information (durée : 5 heures – coefficient : 5).

Seuls peuvent être autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission, les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite.

### **3.2. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Conversation avec le jury, après une préparation d'une demi-heure, sur un sujet d'ordre général portant sur le traitement de l'information et permettant d'apprécier les connaissances du candidat en matière d'organisation et de conduite des centres de traitement ainsi que son aptitude à l'animation d'une équipe (durée : 30 minutes – coefficient : 3).

Nul ne peut recevoir la qualification s'il n'obtient une note au moins égale à 10 sur 20.

## **4. PROGRAMME**

Le programme des épreuves est joint en annexe n° 1.

L'arrêté du 18 juillet 2005 fixe la liste des systèmes d'exploitation et des langages susceptibles d'être choisis par les candidats aux concours et examens portant sur le traitement de l'information du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (JO du 30 juillet 2005).

## 5. MESURES PRATIQUES

### 5.1. PUBLICITÉ

Il y aura lieu, dès la publication de la présente instruction, d'assurer la publicité de cet examen auprès de tous les agents qui remplissent les conditions pour faire acte de candidature.

### 5.2. TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription devront être rédigés sur le formulaire spécifique au présent examen, mis en ligne sur les sites Internet et Intranet du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Réforme de l'État, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et de l'École nationale des Finances publiques.

Ce formulaire peut être téléchargé jusqu'au *11 octobre 2011\**.

Il est accessible par :

- Budget.gouv.fr / logo DGFIP / Services en ligne / logo Recrutement / lien vers portail des concours et métiers des ministères économique et financier : Inscription / DGFIP / Accès à l'inscription de la DGFIP / Accès aux inscriptions des concours ouverts ;
- Ulysse / Intranet locaux / Directions et services à compétence nationale / Etablissements de formation / Ecole Nationale des Finances Publiques / Recrutement / Concours / Concours de la DGFIP / sélectionner dans concours catégorie A ;
- Alizé/ Ressources humaines / Recrutement et parcours professionnel / Progresser dans sa carrière : concours et examens / Le portail des métiers des ministères économique et financier : Inscription / DGFIP / Accès à l'inscription de la DGFIP / Accès aux inscriptions des concours ouverts.

Les dossiers d'inscription pourront être saisis par les directions de candidature jusqu'au 14 octobre 2011.

Cet examen ne donne pas lieu à une remontée des candidatures potentielles dans l'application LORCA. Les éléments portés sur le dossier d'inscription seront saisis manuellement.

Les demandes qui, bien que parvenues dans les délais, n'auraient pu être saisies par les directions, seront transmises à la Direction du Recrutement - Division des concours : 10, rue du Centre 93464 NOISY-le-GRAND Cedex le 17 octobre 2011 au plus tard.

### 5.3. CODIFICATION DANS LORCA

Code de l'examen : 97 - Libellé : examen de qualification chef d'exploitation.

Épreuve n° 1 d'admissibilité : code 089.

Épreuve n° 1 d'admission : code 039.

La condition d'exercice des fonctions informatiques sera appréhendée dans l'onglet « interne » en choisissant la fonction « informatique » et en indiquant la durée d'exercice.

### 5.4. ATTESTATIONS

Des attestations, dont un modèle est joint en annexe n° 2, seront établies par les directions afin de vérifier la condition d'exercice des fonctions informatiques.

Ces attestations seront transmises au Service des concours, à l'attention de Jacqueline ORSINI, par télécopie (01.57.33.88 26 ou 25), pour le 17 octobre 2011, au plus tard.

## 5.5. ASSISTANCE

L'assistance aux utilisateurs dans la mise en œuvre de l'application LORCA est assurée par l'Assistance directe du CSI de Versailles qui répond au n° vert suivant : 0 800 020 509.

La Division des concours est l'interlocuteur privilégié des directions pour toutes les questions tenant au cadre juridique et à l'organisation de l'examen.

(Jacqueline ORSINI : 01.57.33.86.81).

POUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,  
LE DIRECTEUR DU RECRUTEMENT

JEAN-MICHEL BLANCHARD

## ANNEXE N° 1 : Programme des épreuves

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE VÉRIFICATION  
D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE CHEF D'EXPLOITATION**

**PROGRAMME**

**I. Gestion d'un centre d'exploitation**

Organisation générale d'un centre de traitement de l'information :

- objectifs et structure d'un centre ;
- relations entre le centre, les utilisateurs et les constructeurs ;
- rôle et attributions des différents organes d'un centre.

Moyens :

- les personnels :
  - tâches et qualification ;
  - normes de travail et répartition des tâches.
- le matériel :
  - l'ordinateur ;
  - le matériel annexe ;
  - l'environnement technique ;
  - le matériel de servitude, énergie de secours, climatisation ;
  - évaluation de la fiabilité du matériel.

La sécurité du matériel et des données, l'hygiène et la sécurité du travail.

Organisation des locaux.

Gestion des fournitures.

Planification du travail :

- mise au point du calendrier ;
- dossier d'exploitation ;
- préparation, lancement et enchaînement des travaux ;
- suivi de l'exploitation, évaluations des performances.

Gestion des incidents :

- sauvegarde et reprise ;
- actualisation du calendrier.

**II. Technologie (matériel et logiciel).**

Architecture des ordinateurs :

- unités centrales ;
- mémoires internes ;
- mémoires externes ;
- unités d'entrée ou de sortie (caractéristiques détaillées) ;
- les bus ;
- les canaux.

Différents types de machines :

- ordinateurs de grande puissance ;
- mini-ordinateurs ;
- micro-ordinateurs.

Notions générales sur les systèmes :

- monoprogrammation ;
- multiprogrammation ;
- système temps réel ;
- temps partagé ;
- transmission de données.

## ANNEXE N° 1 (suite et fin)

Réseaux de transmission de données :

- protocoles ;
- différents types d'architecture de réseaux.

### **III. Techniques informatiques.**

La programmation :

- les algorithmes ;
- les langages de programmation ;
- connaissance d'un langage informatique.

L'organisation des traitements :

- les principales fonctions.

L'organisation des données :

- les fichiers ;
- les bases de données.

Conception du système d'information :

- objectifs ;
- plan informatique.

### **IV. Le droit de l'informatique.**

## ANNEXE N° 2 : Attestation de la condition d'exercice des fonctions informatiques

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE VÉRIFICATION  
D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE CHEF D'EXPLOITATION  
(arrêté du 10 juin 1982)**

**ANNÉE 2011**

**ATTESTATION**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM MARITAL : \_\_\_\_\_

NUMÉRO DGI : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_

DIRECTION : \_\_\_\_\_

SERVICE : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_

**FONCTIONS INFORMATIQUES EXERCÉES JUSQU'AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011**

Fonctions	Structure	Date d'installation	durée

À.....,

le.....

Le directeur,



**ISSN : 0984 9114**